

Paris, le 23 janvier 2023

## **COMMUNIQUÉ**

### Extension de la date limite de candidature de l'AAP Jeunesse IX

L'appel à projets *Jeunesse IX* lancé le 22 novembre 2022 par la Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) et conçu en collaboration avec ses partenaires, clôturant initialement au 31 janvier 2023, est étendu dans sa durée.

La nouvelle date limite de candidature a été fixée au **26 février 2023**.

Pour rappel, l'AAP *Jeunesse IX* a pour objectif d'accompagner l'engagement des collectivités territoriales françaises (CTF) et de leurs homologues étrangères en faveur de la jeunesse, de son ouverture au monde et du développement d'opportunités à leur intention, en termes d'éducation, de formation et de participation au développement durable des territoires.

Cet appel à projets s'articule autour de trois volets indépendants – les CTF peuvent candidater sur un seul ou sur les trois :

- Volet 1 « Jeunesse et Volontariat » ;
- Volet 2 « Education de base » ;
- Volet 3 « Formation professionnelle » sur lequel des fonds spécifiques de la Fondation Schneider Electric peuvent être attribués (en complément de ceux du MEAE) si les formations concernent les métiers de l'énergie.

**Le règlement de cet AAP ainsi que l'ensemble des documents annexes** sont disponibles sur [France Diplomatie](#). Les dossiers de candidature sont à déposer en ligne sur la [plateforme CNCD](#). La durée des projets ne pourra excéder 12 mois.

#### **Contact :**

**Pascal HAJAALI** | Chargé de mission

01 43 17 62 18 | [pascal.hajaali@diplomatie.gouv.fr](mailto:pascal.hajaali@diplomatie.gouv.fr)

#### **Secrétariat**

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

57, boulevard des Invalides, 75007 PARIS

01 43 17 62 64 | [secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr](mailto:secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr)